

SÉANCE DU LUNDI 1 MAI 2017

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Jérôme St-Louis, Marcel Dubé, Yves Germain et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2017-05-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2017
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril
- 4) Adoption du registre des chèques au 30 avril 2017
- 5) Rapport budgétaire au 30 avril 2017
- 6) États financiers 2016
- 7) Vérificateur - Nomination 2017
- 8) Programme PAERRL
- 9) Entente avec la Municipalité de Kiamika – Édifice Jean-Duval
- 10) Association Chasse et Pêche Lac-Saguay Lac-Allard – Aide financière
- 11) Richard Deslauriers – Marathon de Boston
- 12) Marc Trudel-Deslauriers-Trudel – Méritas
- 13) Appui à la station piscicole de Lac-des-Écorces
- 14) Dépôt des états financiers – FADOQ de Lac-Saguay
- 15) Bois d'œuvre – Obtention des garanties de prêts
- 16) Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 17) Projet "*Santé vous bien*"
- 18) Contrat entretien des chemins d'hiver 2017 - 2020
- 19) Informations et correspondances
- 20) Varia
- 21) Période de questions
- 22) Levée de la séance

Adoptée

2017-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2017

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 10 mars 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2017-05-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2017-05-04 **4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2017**
- Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le registre des chèques au 30 avril 2017 soit :
- le registre des chèques général, portant les numéros, C1700151 à C1700187, totalisant 43 563.59\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2017;
 - le registre des chèques salaires, portant les numéros D1700068 à D1700074 (élus), totalisant 3 893.84\$ et les numéros D1700065 à D1700067 et D1700075 à D1700083 (employés) totalisant 4 665.56\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1700019 à P1700024 (employés) totalisant 3 434.14\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2017.
- Adoptée
-
- 2017-05-05 **5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2017**
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter pour dépôt le rapport budgétaire au 30 avril 2017 ainsi que l'annexe s'y rattachant tel que rédigé et transmis par le directeur général, Richard Gagnon.
- Adoptée
-
- 2017-05-06 **6. ÉTATS FINANCIERS 2016**
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter les États financiers pour l'année 2016 préparés et déposés par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc.
- Adoptée
-
- 2017-05-07 **7. VÉRIFICATEUR – NOMINATION 2017**
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :
- Que la municipalité nomme Monsieur Sylvain Guilbault de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier de 2017.
- Adoptée
-
- 2017-05-08 **8. PROGRAMME PAERRL**
- Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 96 367 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;
- Attendu que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;
- Attendu que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-Saguay vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'attester le bilan présenté par le directeur général secrétaire-trésorier au montant de 139 778 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2017-05-09

9. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA – ÉDIFICE JEAN-DUVAL

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, Richard Gagnon à signer l'entente avec la Municipalité de Kiamika autorisant celle-ci à se servir des locaux et équipements de l'Édifice Jean-Duval à titre de centre de coordination advenant le cas où il y aurait un sinistre relié à la rupture d'un barrage, ainsi que tout autre sinistre.

Adoptée

2017-05-10

10. ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LAC-SAGUAY LAC-ALLARD – AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 250\$ à l'Association Chasse et Pêche Lac-Saguay Lac-Allard relative à la Fête de la pêche 2017 qui aura lieu en juin.

Adoptée

2017-05-11

11. RICHARD DESLAURIERS – MARATHON DE BOSTON

Richard Deslauriers a participé au Marathon de Boston le 17 avril dernier. Le Marathon de Boston est l'un des six marathons les plus prisés au monde et le nombre de participants est strictement contingenté.

À cet effet, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de féliciter Richard Deslauriers pour sa performance, sa ténacité et sa détermination d'avoir été sélectionné et ainsi avoir participé à ce prestigieux marathon qu'est le Marathon de Boston.

Adoptée

2017-05-12

12. MARC DESLAURIERS-TRUDEL - MÉRITAS

Lors de la *Soirée des diplômés* du centre de formation professionnel de Mont-Laurier tenue le 21 avril dernier, Marc Deslauriers-Trudel s'est vu décerner le Méritas pour avoir réussi tous les modules du programme sans échec et sans reprise dans le temps prescrit, avoir fait preuve d'une assiduité exemplaire, s'être démarqué par son aptitude et son excellence tout au long de son programme et finalement désigné par la Fondation du CFPML.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter Marc Deslauriers-Trudel pour sa détermination et sa réussite scolaire.

Adoptée

2017-05-13

13. APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichtyennes du Québec;

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept personnes;

ATTENDU que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU l'intention du ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU l'étude produite par Zins Beauchesne et associés, commandée par la municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

ATTENDU que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENDU que la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant menées à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

Adoptée

2017-05-14

14. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – FADOQ DE LAC-SAGUAY

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états financiers 2016-2017 du Club FADOQ de Lac-Saguay.
Adoptée

2017-05-15

15. BOIS D'ŒUVRE – OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

Attendu que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre ;

Attendu l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

Attendu que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

Attendu que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

Attendu que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement du Canada que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

Il est proposé par Luc Bélisle, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'appuyer le gouvernement du Québec dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

Adoptée

2017-05-16

16. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que *la charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de la personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

- Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Attendu qu' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

De proclamer la Municipalité de Lac-Saguay alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

2017-05-17

17. PROJET "SANTÉ VOUS BIEN"

Considérant que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet « Santé vous bien! »;

Considérant que ce projet est divisé en deux (2) volets :

- le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- dans le cadre du projet « La route à croquer » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

Considérant qu'un engagement de la Municipalité de Lac-Saguay à participer au projet « Santé vous bien! » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

Considérant que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay appuie le projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.

Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.

Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Adoptée

2017-05-18

18. CONTRAT ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2017-2020

Un Appel d'offres par invitation écrite a été acheminé à trois entrepreneurs, ceux-ci ont tous déposé leur soumission, et ce, dans les délais impartis. Les soumissionnaires étaient présents lors de l'ouverture des soumissions cet après-midi à 13h00.

Les Pièces Bobby et Billy Rowan	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
	2250.00	2250.00	2350.00
	112.50	112.50	117.50
	<u>224.44</u>	<u>224.44</u>	<u>234.41</u>
	2586.94	2586.94	2701.91

Entreprises S. Bélanger	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
	2650.00	2650.00	2650.00
	132.50	132.50	132.50
	<u>264.34</u>	<u>264.34</u>	<u>264.34</u>
	3046.84	3046.84	3046.84

José Therrien-Breton	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
	2200.00	2200.00	2200.00
	110.00	110.00	110.00
	<u>219.45</u>	<u>219.45</u>	<u>219.45</u>
	2529.45	2529.45	2529.45

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit, José Therrien-Breton, De plus, l'entrepreneur devra fournir tous les documents inhérents au contrat et celui-ci devra être signé au plus tard le 10 octobre 2017.

Adoptée

19. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

20. VARIA

Le conseil prend note et la municipalité poursuivra son analyse des besoins regardant la circulation sur le chemin de la Plage

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-19

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 9h15

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2017-05-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse